



Lors du Conseil Académique de l'Éducation Nationale du 30 novembre 2020, les organisations syndicales FSU, CGT éducation et Sud Éducation ont voté contre la carte de formation décidée conjointement par le Conseil Régional et le Rectorat. Cette carte de formation pénalise fortement les lycées publics, professionnels, agricoles en faveur de l'enseignement privé. Ainsi, dans l'enseignement agricole, alors qu'un avis favorable est donné pour l'ouverture de sept formations dans le privé, aucune ne se fera dans l'enseignement agricole public. Le constat est fait que certaines ouvertures se font dans le cadre du mixage des publics (jeunes en formation initiale, apprenti.es, adultes en formation continue) qui est une aberration pédagogique et un outil du tri social. De même, les membres de ce CAEN n'ont désormais plus accès à la carte concernant les formations en alternance, ce qui n'est pas sans poser de soucis dans la mise en place de l'offre de formation professionnelle (par voie scolaire ou par l'apprentissage).. De même, les horaires d'enseignement en seconde bac pro ou première année de CAP dans certaines disciplines du nouveau lycée de St Gilles Croix de Vie ne correspondent pas à un temps plein. Cette opacité est un exemple concret de la volonté gouvernementale d'imposer ses projets sans aucun dialogue social.

Suite à ce vote, la carte de formation a été rejetée comme les années précédentes par le CAEN. Malgré ce vote contre, le rectorat et le conseil régional maintiennent leur projet académique de formation..